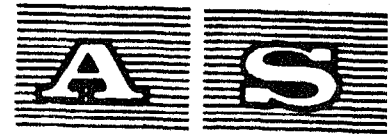


NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/33/294  
S/12890 ✓  
10 octobre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-troisième session  
Point 28 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-troisième année

Lettre datée du 9 octobre 1978, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent de la Turquie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre, datée du 9 octobre 1978, qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour, et en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Orhan ERALP

ANNEXE

Lettre datée du 9 octobre 1978, adressée au Secrétaire  
général par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur certains incidents récents, qui me paraissent de nature à compromettre les chances de parvenir à un règlement pacifique du problème de Chypre. Il est particulièrement décevant, quoiqu'il faille le relever, de constater qu'au moment où l'on s'efforce, en faisant appel à vos bons offices, d'amener la reprise des pourparlers intercommunautaires afin de résoudre le problème chypriote de façon permanente et juste, les dirigeants chypriotes grecs et leur administration jugent bon de continuer à agir selon une politique qui ne manquera pas de miner à la base les initiatives positives.

C'est ainsi qu'il m'a paru nécessaire de vous informer de ce qui suit :

a) Nous avons appris, à notre grand regret, que le chef de la communauté chypriote grecque, M. Spyros Kyprianou, a déclaré sans ambages à la radio, en s'adressant à la communauté grecque de New York, au cours de la visite qu'il effectue en ce moment dans cette ville, que "nous (les Grecs) poursuivrons notre combat à long terme jusqu'à ce que le drapeau grec soit de nouveau hissé et flotte sur les bastions de Famagouste, de Kyrenia, de Morfou et du Karpas". Il est bien évident que cette déclaration, qui n'augure certes rien de bon pour Chypre, est incompatible avec les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de même qu'avec les accords conclus entre les deux communautés en vue de l'institution d'une république fédérale, binationale et indépendante, où les parties seraient des partenaires. On est en outre amené à mettre sérieusement en doute la bonne foi et la sincérité de l'équipe dirigeante chypriote grecque. Il est, à vrai dire, plutôt paradoxal que ces paroles, qui ressemblent fort aux déclarations par lesquelles d'autres dirigeants chypriotes grecs manifestaient récemment leur intention de "repousser les Turcs vers la mer", émanent de ce même homme qui, il y a moins d'une semaine, a monté devant l'Assemblée générale une mise en scène remarquable, si l'on songe à ses antécédents, pour convaincre cet auguste organe de son prétendu "attachement à la communauté turque".

b) Une proposition de loi prévoyant la légalisation des forces illégales et inconstitutionnelles constituées en une multitude de milices du côté chypriote grec, a été déposée sur le bureau de l'Assemblée législative chypriote grecque. Ce texte législatif dont les implications sont inquiétantes, constitue un fait accompli qui va à l'encontre de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et ne saurait être accepté comme une marque de bonne volonté. En même temps, il s'agit là d'un grave élément nouveau qui ne manquera pas d'accroître la tension sur l'île.

c) Les autorités chypriotes grecques ont arrêté à Larnaka le capitaine d'un navire italien en arguant qu'il avait auparavant fait escale au port de Famagouste, dans le nord, et elles l'ont ensuite condamné à une peine de trois mois de prison

/...

ou à une amende de 400 livres chypriotes. Il s'agit là d'une manifestation de plus de la malveillance dont l'administration chypriote grecque a constamment fait preuve, cherchant à déséquilibrer l'économie chypriote turque et agissant en cela dans le droit fil de toute sa politique, qui tend à isoler la communauté chypriote turque sur les plans économique et politique en instituant, avec le désir de nuire, un blocus économique international, auquel aucun Membre des Nations Unies ne saurait consentir ni prêter sa complicité.

Il est à vrai dire, extrêmement encourageant de constater que, malgré les efforts faits pour créer une atmosphère propice à la reprise des pourparlers intercommunautaires et pour concilier les divergences entre les deux communautés, les dirigeants chypriotes grecs ont choisi d'intensifier l'offensive économique qu'ils ont lancée avec le désir de nuire, contre la communauté chypriote turque, tout en continuant à faire des déclarations qui dénotent une hostilité manifeste à l'égard de cette communauté. Il est bien évident que le fait d'agir de cette façon à l'encontre de la communauté chypriote turque va dans un sens contraire à l'appel lancé dans toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, qui demandent qu'il soit mis fin aux mesures unilatérales prises par l'une ou l'autre des parties.

La partie chypriote grecque doit pourtant bien savoir que les actes évoqués ci-dessus n'augmenteront certainement pas la confiance et le sens de la sécurité entre les deux communautés, ce qui est pourtant une condition absolument indispensable si l'on veut arriver à une solution permanente, quelle qu'elle soit.

Je voudrais donc faire part de notre inquiétude devant les provocations comme les déclarations et les actes évoqués ci-dessus, surtout étant donné que l'équipe dirigeante chypriote grecque agit ainsi à un moment où vous vous efforcez, par vos bons offices, d'amener la reprise du dialogue intercommunautaire. En ce qui nous concerne, nous restons persuadés, du côté chypriote turc, que les pourparlers intercommunautaires sont le meilleur moyen de trouver une solution pacifique au problème de Chypre, et nous espérons que la partie chypriote grecque ne différera pas davantage son retour à la table des négociations, sur la base de l'accord auquel sont parvenus en votre présence, en février 1977, feu l'archevêque Makarios et M. Denktas.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour, et en tant que document du Conseil de sécurité.

Le représentant,

(Signé) Nail ATALAY

-----